



Sport
Sport

au

féminin
féminin

et en
et en

mixité
mixité



Sport Sport au féminin et en mixité mixité

Sommaire

05	Qu'est-ce que la FEP ?
06	Introduction
08	Contexte et méthodologie
10	Le secteur féminin/encadrement sportif en chiffres
12	Nos ambassadeurs . rices
18	Mixité et parentalité dans les parcours professionnels de l'encadrement sportif
36	Professionalisation du sport féminin
49	Appel de Paris



3 questions à José RUIZ

Président de la Fédération des Entraîneurs Professionnels (FEP)

À l'occasion du lancement de la plateforme « Sport au Féminin et en Mixité », le Président José Ruiz revient sur les contributions de la Fédération des Entraîneurs Professionnels depuis sa création et évoque aussi les évolutions futures envisagées grâce à l'apport de cet outil.

12 ans après la naissance de la FEP, que représente aujourd'hui la plateforme « Sport au Féminin et en Mixité » ?

C'est déjà une très grande fierté puisque pas moins de 38 entraîneurs femmes et hommes, issus des 5 sports collectifs ont nourri notre réflexion. Je dirai aujourd'hui que le lancement de cette plateforme est dans la continuité des actions que mène la FEP depuis sa création. Je pense notamment à notre activité lors de travaux parlementaires et projets de lois, la création du CDD spécifique en 2015, notre intervention à la conférence du sport professionnel en 2016. En 2020, la FEP est co-commanditaire – avec le Ministère des Sports, le CNOSF et l'ANLSP – de l'étude « des ligues fermées au niveau supranational en Europe ». La FEP est en soutien de ses membres, pour le développement du sport au féminin à travers leurs activités institutionnelles dans les Ligues et les Fédérations ou l'émergence d'accords collectifs.

En quoi cet outil fait par des professionnels sera bénéfique aux professionnels ?

Il est essentiel car il démontre que le développement du sport féminin ne peut se faire sans la professionnalisation d'entraîneurs, avec des compétences adaptées. L'idée étant toujours de recruter plus de femmes. Le sport féminin de performance ou d'Élite nécessite des moyens regroupant des sportives, un staff technique et médical professionnel et une structure administrative dédiée. Parallèlement, on peut aussi énoncer que la formation des entraîneurs doit pleinement appréhender les enjeux physiologiques de la femme sportive.

Quelles actions vont prochainement être encouragées dans l'environnement du sport féminin ?

Nous souhaitons développer et renforcer les compétitions féminines de clubs. Enfin, nous allons également œuvrer pour que le sport professionnel féminin accède à un statut de noblesse, avec davantage d'autonomie, l'instauration de ligues professionnelles, et un vrai dialogue social, à l'image de ce qui a été fait au handball. Enfin, un professionnel de l'encadrement sportif doit être choisi pour ses compétences. C'est dans cette direction que nous voulons aller.



Qu'est-ce que la FEP ?

Rassemblant les groupements d'entraîneurs et d'éducateurs professionnels de cinq sports collectifs couvrant les pratiques masculines et féminines, la Fédération des Entraîneurs Professionnels (FEP) a pour objectifs de renforcer leur coopération par la mutualisation de leur expérience et de permettre un dialogue sur les questions essentielles de la profession d'entraîneur, du sport professionnel et du sport en général et de son développement et rayonnement.

La FEP a été créée, en 2010, à l'initiative de l'Union Nationale des Entraîneurs et des Cadres Techniques professionnels du Football [UNECATEF], du Regroupement des Entraîneurs et Educateurs de Rugby à XV [TECH XV], du Syndicat des Coaches de Basket [SCB] du Groupement des Entraîneurs Professionnels de Handball [7 MASTER] et ensuite rejoint par le Groupement des Entraîneurs et des Educateurs de Volley-Ball [VCI].

La FEP, présidée par José Ruiz, regroupe **plus de 1 500 entraîneurs**, cadres techniques et éducateurs professionnels issus de clubs professionnels, de clubs participant à des compétitions fédérales et de salariés de droit privé exerçant dans les Fédérations et dans les comités régionaux et départementaux.

La FEP se positionne comme une force de proposition constructive face aux enjeux économiques, sociétaux et juridiques du sport professionnel, du sport féminin et du sport en général.

Elle souhaite **promouvoir les recommandations faites par les entraîneurs face aux évolutions majeures du sport.**



Président
Didier NOURAUULT



Président
Thierry ANTI



Président
José RUIZ



Président
Benoît OGNIER



Président
Raymond DOMENECH

Introduction

*Au début du 20^e siècle, le Baron Pierre de Coubertin déclarait
« Une olympiade femelle serait impratique, inintéressante, inesthétique
et incorrecte. Le véritable héros olympique est à mes yeux, l'adulte mâle
individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes
devrait être avant tout de couronner les vainqueurs ».*

Heureusement, les choses ont évolué et aujourd'hui, la pratique sportive est devenue un instrument central dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et est un véritable levier en matière d'intégration et de cohésion sociale. Encore faut-il atteindre sa cible : féminisation du sport et promotion des plans de féminisation fédéraux, médiatisation, lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes, mixité, maternité, pratique à haut niveau, accession aux postes de l'encadrement sportif et de direction... Bien qu'en progression, les chiffres témoignent toujours d'écart significatifs et ce, à tous les niveaux. Focus sur la place des entraîneurs et entraîneuses dans le **« Sport au féminin et en mixité »**.

Dans le cadre de travaux, engagés en collaboration avec l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail d'Occitanie (ARACT), la Fédération des Entraîneurs Professionnels (FEP), de par ses membres (UNECATEF, TECH XV, SCB, 7 MASTER et VCI), a décidé de dresser un état des lieux des conditions d'emploi et de la parentalité au sein des disciplines sportives collectives majeures : Football, Rugby, Basket-Ball, Handball et Volley-Ball.

Ce diagnostic de la profession pourrait être certainement partagé dans d'autres sports collectifs et individuels.

En effet, à mesure que croît le nombre de femmes licenciées au sein des fédérations sportives, les femmes font peu à peu leur apparition dans les métiers du sport.

L'un des métiers, d'ailleurs, les plus féminins : Ministre des sports ! Sous la Cinquième République, depuis 1981, le poste a été occupé par : Edwige AVICE [1981-1984], Frédérique BREDIN [1991-1993], Michèle ALLIOT-MARIE [1993-1995], Marie-George BUFFET [1997-2002], Roselyne BACHELOT [2007-2010], Chantal JOUANO [2010-2011], Valérie FOURNEYRON [2012-2014], Najat VALLAUD-BELKACEM [2014], Laura FLESSEL [2017-2020] et Roxana MARACINEANU [depuis 2020].

Qu'en est-il du métier d'entraîneur ?

Professionnalisation du sport féminin et valorisation de l'encadrement sportif féminin : deux axes à développer.

***LE RÉEL ENJEU est celui de la mixité.
Le jour où le terme « sport féminin »
ou « sport au féminin » aura définitivement
disparu du vocabulaire populaire,
cet ultime combat sera gagné.***

Contexte et méthodologie

La valorisation de l'encadrement féminin et la professionnalisation du sport féminin sont des thèmes déjà abordés par la FEP dans ses recommandations auprès du Ministère des Sports depuis 2010, lesquelles ont été reprises dans la Conférence du Sport Professionnel en 2016. Toutefois après échanges entre ses membres et constat que de nombreuses avancées étaient encore possibles, la FEP a décidé de se saisir à nouveau de ces thématiques.

Le 17 mai 2021, Messieurs José RUIZ, Président de la FEP, Raymond DOMENECH, Président de l'UNECATEF et Thierry ANTI, Président de 7Master ont été reçus par **Madame la Ministre des Sports, Roxana MARACINEANU** et accompagnés en visioconférence par neuf entraîneurs et entraîneuses professionnels du sport.

Cet entretien a été l'occasion de présenter la FEP, les différents acteurs présents et les actions qu'elle souhaite mener, à savoir :

- s'emparer du thème sport au féminin à travers la professionnalisation du sport féminin et de la valorisation de l'encadrement Sportif au féminin et en mixité ;
- demander à chacun des membres de la FEP d'identifier des profils pour les associer à ses travaux :
 - des entraîneurs/entraîneuses professionnels en charge d'une équipe ou sélection nationale féminine ;
 - des entraîneuses professionnelles en charge d'une équipe ou sélection nationale masculine ;
 - des entraîneurs/entraîneuses professionnels en charge d'une activité de formation de jeunes joueuses (CFCP ou Pôles) ;
 - des entraîneuses professionnelles en charge d'une activité de formations de jeunes joueurs (CFCP ou Pôles) ;
 - des conseillères techniques fédérales en charge de missions de formation de cadres, de détection, d'accompagnement clubs dans le Plan de Performance Fédéral masculin et féminin.

Durant ses travaux, la FEP, à travers son COPIL, a fait le choix d'être accompagnée par l'ARACT Occitanie, structure spécialisée qui conçoit et diffuse des méthodes et outils éprouvés sur le terrain dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance.

À compter du mois de juin 2021, la FEP a réuni ces trente professionnel(le)s réparti(e)s en deux groupes de travail spécifiques :

- la professionnalisation du sport féminin ;
- la valorisation de l'encadrement sportif au féminin et en mixité.

Les réunions de ces deux groupes ont été programmées en visioconférence les 16 et 30 juin 2021 dans un format court, adapté à la disponibilité des participants.

En parallèle de ceux-ci, la FEP a également élaboré un questionnaire à destination des adhérents respectifs de chaque structure portant sur les conditions d'emplois et la parentalité dans les sports collectifs. De plus, des entretiens exploratoires et semi-directifs individuels sur la féminisation de l'encadrement sportif ont été réalisés tout au long de l'été auprès de cinq professionnel(le)s.

Ce sont l'ensemble de ces travaux, questionnaires et entretiens qui, compilés, synthétisés et étudiés ont permis au COPIL de la FEP, réuni à huit reprises de septembre à décembre 2021, d'établir des préconisations et un plan d'action pour le sport au féminin et en mixité ainsi que sa professionnalisation, validés par les deux groupes de travail lors d'une réunion en janvier 2022.

ARACT

L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Occitanie est une structure associative paritaire au service des entreprises, des salariés et des partenaires sociaux régionaux.

Son objectif : améliorer les conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, promouvoir des démarches d'innovation sociale, en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.

Pour cela, l'ARACT conçoit et diffuse des méthodes et outils éprouvés sur le terrain dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance. Son action, déployée sur le territoire régional, alimente et s'appuie sur le travail de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail [Anact], des autres associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail de France et qui constituent ensemble le réseau Anact-Aract.



Le secteur féminin/ encadrement sportif en chiffres

Les données sport féminin, souvent exposées :

Plus de **6 millions**
de licences délivrées
à des femmes

38% des pratiquants
sont des femmes en 2020

162 000 clubs
et **10 000** établissements

48% des salariés
des associations sportives
sont des femmes

20/113 sont Présidentes
de fédérations sportives

10% des 363 700 associations
sont employeuses

18/113 DTN
sont des femmes

Sur **1 545** conseillers
techniques sportifs **17%** sont
des femmes

Les données de l'encadrement Sportif au féminin et en mixité sont... presque invisibles :

- Le nombre total d'entraîneure-éducatrice titulaire d'une carte professionnelle ou de déclaration d'honorabilité ?
- Le nombre total d'entraîneur(e)s par niveau de diplôme ?
- Le nombre total d'entraîneure-éducatrice titulaire d'une licence fédérale ?
- Le nombre d'entraîneure-éducatrice à mi-temps, temps plein, bénévole ?

*Pour nous, c'est un manque à palier que d'identifier
toute la communauté technique du sport.*

Répartition dans les diplômes

En 2018, 13 410 diplômes délivrés dont 31% à des femmes

Exemples : DE JEPS **304 femmes** pour 1 308 hommes / DES JEPS **50 femmes** pour 353 hommes / DE MM **199 femmes** pour 696 hommes



Nos ambassadeurs.rices

Rugby

Gaëlle MIGNOT
Entraîneure des avants / Espoirs
Montpellier HR



David COURTEIX
Sélectionneur de l'Équipe de France
Rugby à 7 Féminine

Didier NOURAU
Président de TECH XV

La professionnalisation du sport au féminin et la valorisation de l'encadrement du sport féminin et en mixité est un enjeu majeur de notre société pour les nouvelles générations et pour le développement des pratiques sportives. La volonté et la solidarité de la Fédération des Entraîneur(e)s Professionne(le)s, dans le cadre des actions concrètes proposées, constituent un acte fort du monde sportif professionnel afin de lutter contre toutes les formes d'inégalité homme/femme. L'engagement de TECH XV, auprès des Institutions, permettra la reconnaissance et la consolidation du statut égalitaire de l'encadrement mixte des équipes, grâce à la formation, le développement des compétences et donc de la professionnalisation des staffs et des clubs de tous niveaux.



Handball

Florence SAUVAL
Entraîneure
Clermont Auvergne Métropole 63



Christophe MAZEL
Entraîneur
JDA Dijon Handball

Thierry ANTI
Président de 7 Master

Depuis sa création, 7Master a positionné le handball féminin, et les entraîneurs, éducateurs et formateurs qui l'encadre, au cœur de son projet d'activité. Il y a quelques années, la FFHB nous a demandé de concourir au développement du handball féminin et palier sa différence avec le handball professionnel masculin. Ainsi, la signature de la Convention Collective du Handball Professionnel Féminin, en Mars 2021, comme le récent déplacement d'une délégation 7Master de 23 acteurs du handball féminin lors de la Finale du Championnat du Monde Féminin en Espagne en Décembre 2021 sont le phare émergent de toutes nos actions au quotidien. Il y a encore un fossé entre qui sépare. La FEP, sport au féminin et en mixité est une plateforme d'actions et d'interpellations, riche du partage entre professionnelles et professionnels de nos 5 structures concourant à affirmer que la compétence et l'expertise n'a pas de sexe.



Basket

Lauriane DOLT
entraîneure
Mulhouse BA



Olivier LAFARGUE
Entraîneur
Tango Bourges Basket

José RUIZ
Président du Syndicat des Coaches de Basket



Élue à deux reprises Coach de l'Année, en 2015 et 2020, notre collègue Lauriane DOLT a démontré de manière indiscutable que les effets d'un encadrement féminin chez les basketteurs du monde professionnel pouvaient de toute évidence conduire au succès. De son côté, Olivier LAFARGUE, lui aussi honoré à deux reprises par ses pairs, Entraîneur de l'Année en 2014 et 2021, maintient, au plus haut niveau national et européen depuis près de dix ans, son équipe féminine de Tango Bourges Basket.

Au-delà de leurs réussites respectives, Lauriane et Olivier représentent une évolution de notre Société et de ses valeurs de mixité, en démontrant pleinement l'impact positif sur le monde du Sport à travers son encadrement. Ils nous indiquent au quotidien la voie à suivre, relayés par leurs collègues des autres disciplines, au sein de la Fédération des Entraîneurs Professionnels dans cette production collective « Sport au Féminin et en Mixité ».

Volley-ball

Magali MAGAIL
Entraîneure-Manager
ASPTT Mulhouse



Cyril ONG
Entraîneur
VB Nantes

Benoît OGNIER
Président du Groupement des Entraîneurs
et des Éducateurs de Volley-Ball (VCI)

Aujourd'hui il est temps de changer les choses. Volleyball Coach inside, membre de la LNV (seule Ligue professionnelle réunissant les championnats professionnels femmes et hommes) s'est investi au sein de la plateforme de la FEP pour inverser la tendance au sein du sport professionnel pour que d'autres femmes puissent prendre la destinée des équipes féminines et masculines de la Ligue. Il nous faut d'autres Magali Magail, Rayna Minkova dans notre sport... Nous continuerons à travailler dans ce sens pour les mots se transforment en acte.



Football

Sarah M'BAREK
Entraîneure / Manager
RC Lens
Section Féminine

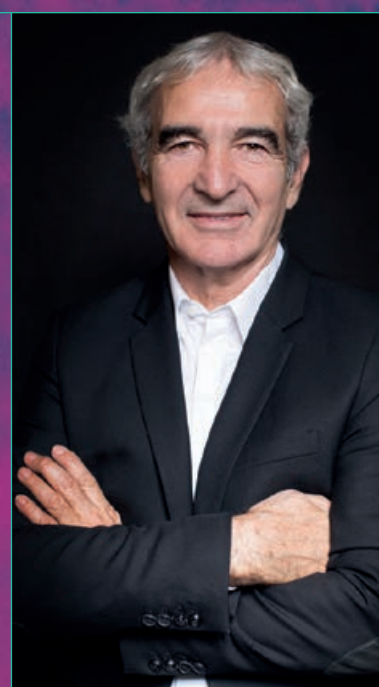


Olivier ECHOUAFNI
Entraîneur du Paris Saint-Germain
Section Féminine
Ancien sélectionneur
de l'Équipe de France Féminine



Raymond DOMENECH
Président de l'UNECATEF

Parler du sport féminin, qui reste dans l'ombre du masculin et n'a de professionnel parfois que le nom, n'est plus un concept adapté à l'évolution du monde actuel ! Femmes avec femmes, hommes avec hommes, sachant que souvent les hommes, eux, peuvent entraîner des femmes alors que l'inverse n'existe presque pas. Il faut sortir de ce cloisonnement qui engendre des inégalités dans tous les domaines. La FEP (avec l'UNECATEF et les autres Regroupements) propose des actions pour changer cette image d'un encadrement sportif cloisonné et vampirisé par la gente masculine autant que par l'absentéisme féminin. Il faut lutter contre ces deux phénomènes par la formation et l'information en s'appuyant sur le vécu des gens de terrain. Notre plan d'action amène chacun à prendre ses responsabilités pour que demain la question : un homme ou une femme pour diriger ou encadrer un groupe de sportifs ou de sportives ne se pose plus.





Mixité et parentalité dans les parcours professionnels de l'encadrement sportif

STRUCTURER AUTREMENT	FORMER AUTREMENT	FAVORISER UNE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	ENCOURAGER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE
<p>1. Sensibiliser les Fédérations, leurs organes déconcentrés, les collectivités locales et les Conférences régionales du sport dans leur rôle de structuration des clubs et plus particulièrement des clubs féminins.</p> <p>2. Mettre des obligations dans les cahiers des charges des CDF / Clubs pour accompagner la structuration et valoriser l'encadrement en mixité.</p> <p>3. Favoriser la mobilité professionnelle pour l'ensemble des encadrants sportifs entre la pratique féminine et masculine.</p>	<p>1. Encourager le public féminin à s'orienter vers les formations d'éducateur et d'entraîneur.</p> <p>2. Augmenter les moyens financiers pour la formation professionnelle des encadrantes sportives.</p> <p>3. Les spécificités de la pratique féminine doivent être intégrées au même titre que les spécificités de la pratique masculine et du public jeune dans la filière de formation des éducateurs et des entraîneurs.</p> <p>4. Faciliter l'accès aux formations d'entraîneur de haut-niveau à des sportives et sportifs non professionnels.</p>	<p>1. Favoriser l'équilibre familial en proposant des aménagements de service à la vie quotidienne [garde d'enfants, crèches, conciergerie, etc.].</p> <p>2. Structurer et organiser les staffs sportifs pour permettre un roulement et maintenir un équilibre de vie personnelle.</p>	<p>1. Développer une grille de classification et de rémunération propre à tous les encadrants sportifs.</p> <p>2. Inciter les entreprises de plus de 50 salariés à adapter l'index égalité professionnelle aux particularités du secteur du sport.</p> <p>3. Travailler sur une évolution « égalitaire » des femmes et des hommes [indicateurs partagés / taux de promotion].</p>
SOUTENIR LA PARENTALITÉ	ENGAGER LE MILIEU SPORTIF	DÉVELOPPER DES RÉSEAUX DE SOUTIEN	PRÉVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES
<p>1. Négocier le sujet de la parentalité (maternité et paternité) dans les accords collectifs disciplinaires en l'adaptant aux particularités du secteur du sport.</p> <p>2. Accompagner les membres de staffs dans les retours après un congé maternité / paternité.</p> <p>3. Sensibiliser les acteurs du sport à appréhender la maternité / paternité des sportives / sportifs et des membres de l'encadrement.</p>	<p>1. Instaurer un label égalité en incitant les structures sportives à mettre en avant ce qu'elles effectuent sur la mixité de l'encadrement.</p> <p>2. Instaurer des référents « égalité professionnelle » au sein des structures sportives.</p> <p>3. Encourager la confiance des équipes dirigeantes dans la mixité de l'encadrement.</p> <p>4. Développer le travail en mixité dans l'encadrement des équipes de France et dans les filières fédérales de formation de performance.</p>	<p>1. Mettre en avant des ambassadrices / ambassadeurs [rôles modèles].</p> <p>2. Sensibiliser les jeunes générations dans la projection du métier d'entraîneur.</p> <p>3. Développer un réseau de soutien via le parrainage et le marrainage.</p> <p>4. Travailler sur des viviers de talents d'entraîneur et d'éducateur.</p>	<p>1. Sensibiliser les instances et les clubs (dirigeants, salariés, stagiaires et bénévoles) sur les agissements sexistes.</p> <p>2. Désigner au sein de chaque structure un référent en matière de lutte contre les agissements sexistes.</p>

Structurer autrement

« Le président de club a souhaité que je passe assistante de l'entraîneur principal même si ce dernier n'y était pas favorable. »

1. Sensibiliser les Fédérations, leurs organes déconcentrés, les collectivités locales et Conférences régionales du sport dans leur rôle de structuration des clubs et plus particulièrement des clubs féminins.

CONSTAT : Dans certains sports et à certains niveaux, les clubs souffrent d'un manque de structurations liés à des moyens soit insuffisants soit non dirigés vers la structuration. De plus, il ressort de nos groupes de travail que dans la plupart des cas les clubs féminins existent actuellement de par la volonté ponctuelle d'un dirigeant.

PROPOSITION : Faire en sorte que les Fédérations et leurs organes déconcentrés accompagnent et valorisent les clubs dans leurs structurations [intégration dans le Contrat d'Objectif entre le Ministère et les Fédérations]. Suggérer aux collectivités locales de flécher la destination des subventions accordées aux clubs vers la structuration de ces derniers.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations et organes déconcentrés, Collectivités locales et Conférences régionales du sport.

2. Mettre des obligations dans les cahiers des charges des CDF / Clubs pour accompagner la structuration et valoriser l'encadrement en mixité.

CONSTAT : La structuration actuelle des Centre de Formation et des clubs ne permet pas d'envisager l'absence d'un membre de l'encadrement sportif pour congé maternité ou paternité. De ce fait, il ressort de nos groupes de travail, que ce manque de structuration peut être un frein pour l'engagement des femmes dans l'encadrement sportif et la fidélisation de l'ensemble des entraîneurs.

PROPOSITION : Engager des réflexions au niveau réglementaire et conventionnel pour renforcer la professionnalisation de l'encadrement afin de ne pas faire peser sur une seule personne un domaine de l'entraînement. Engager des réflexions pour valoriser les structures inscrites.

QUI : Fédérations, Ligues professionnelles, FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

3. Favoriser la mobilité professionnelle pour l'ensemble des encadrants sportifs entre la pratique féminine et masculine.

CONSTAT : Il ressort de nos groupes de travail un cloisonnement entre le secteur masculin et le secteur féminin dans l'encadrement d'équipe, lequel ne permet pas d'envisager une mobilité professionnelle. Ce cloisonnement est parfois accentué par les exigences de diplômes édictées par les Fédérations qui sont différentes entre le secteur masculin et féminin. Nous avons notamment pu constater que le passage du secteur féminin au secteur masculin reste plus complexe que le passage du secteur masculin au secteur féminin. Enfin l'encadrement du secteur masculin par des entraîneuses reste exceptionnel.

PROPOSITION : Faire en sorte, qu'à niveau de compétition égal, masculin ou féminin, les diplômes d'encadrement sportif soient communs et finançables par la formation professionnelle. Promouvoir des stages d'immersion tout au long de la carrière dans les deux secteurs afin d'appréhender les spécificités propres à leur environnement. Enfin la mobilité ne pourra être effective qu'à condition que le secteur sportif se professionnalise et se structure afin de diminuer la tension sur l'emploi.

QUI : Fédérations, Ligues professionnelles, FEP et Groupements professionnels disciplinaires.

Former autrement

« Lors de cette formation, j'étais la seule femme et d'ailleurs la première à être formée à ce diplôme. »

1. Encourager le public féminin à s'orienter vers les formations d'éducateur et d'entraîneur.

CONSTAT : Peu de femmes s'engagent dans la formation d'éducateur sportif et/ou d'entraîneur.

PROPOSITION : Encourager les fédérations à avoir une communication et politique ciblée envers les pratiquantes pour que ces dernières s'engagent dans la filière.

QUI : Ministères (Sports, Éducation, Enseignement Supérieur), Fédérations, Ligues Professionnelles, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

2. Augmenter les moyens financiers pour la formation professionnelle des encadrantes sportives.

CONSTAT : Le départ en formation de l'encadrement des clubs féminins est freiné par une professionnalisation moins importante de ces derniers qui engendre un manque de financements pour la formation professionnelle. De plus le manque de structuration engendre une méconnaissance des dispositifs de financement mobilisables.

PROPOSITION : Accompagner davantage les structures sportives dans les recherches de financement des formations et accompagner notamment les structures primo-employeur.

QUI : Ministères (Sports et Travail), ANS, Fédérations et ses organes déconcentrés, Ligues Professionnelles, Branche professionnelle du sport, FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

3. Les spécificités de la pratique féminine doivent être intégrées au même titre que les spécificités de la pratique masculine et du public jeune dans la filière de formation des éducateurs et des entraîneurs.

CONSTAT : Aujourd'hui, la majorité des diplômés sont orientés vers le public masculin ou jeune, voire certains sports créent des formations spécifiques à la pratique féminine.

PROPOSITION : Encourager le Ministère, les fédérations et la branche professionnelle à orienter le contenu des formations d'encadrement sportif aussi bien vers le public féminin, que masculin et jeune.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Branche professionnelle, FEP et Groupements professionnels disciplinaires.

4. Faciliter l'accès aux formations d'entraîneur de haut-niveau à des sportives et sportifs non professionnels.

CONSTAT : Il ressort de nos groupes de travail que le fait d'avoir été joueuse / joueur de haut niveau / professionnel(le) donne l'image d'entraîneur(e) de qualité. Dans le cas contraire, la personne rencontre des difficultés à accéder aux formations et, est de facto, sous-estimée sur le marché de l'emploi.

PROPOSITION : Faire en sorte que les prérequis d'entrée en formation pour les plus hauts niveaux de diplômés ne soient pas exclusifs du niveau de la pratique professionnelle. Exiger un suivi de cohorte, valoriser les parcours professionnels et l'accession au haut niveau.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

Favoriser une organisation du temps de travail

*« C'est le rythme qui est atypique.
Pas toujours évident pour l'organisation
d'une vie familiale et la construction
d'une vie de jeune maman. »*

1. Favoriser l'équilibre familial en proposant des aménagements de service à la vie quotidienne (garde d'enfants, crèches, conciergerie, etc).

CONSTAT : Notre enquête sur la parentalité montre que pour 58% des personnes interrogées, l'organisation et l'équilibre vie professionnelle-vie privée est complexe avec un enfant. Le rythme de vie professionnelle des membres de staffs constitue un frein à la parentalité.

PROPOSITION : Sensibiliser les structures sportives au développement de services d'aide à la vie quotidienne à destination des entraîneur(e)s et de manière plus générale de l'ensemble des salariés, en semaine et jours/soirs de matchs. Communiquer sur les bénéfices de la qualité de vie au travail des salariés et sur l'impact en termes de performance.

QUI : Structures sportives employeurs, Partenaires sociaux (CSE) et Branche professionnelle

2. Structurer et organiser les staffs sportifs pour permettre une rotation et maintenir un équilibre de vie personnelle.

CONSTAT : La structuration actuelle des Centres de Formation (CDF), des clubs et les contraintes des calendriers des compétitions (entraînement, match, mise au vert, multiplication des compétitions nationales et internationales, etc.), diminuent de plus en plus le temps consacré à la vie personnelle et au temps « famille ». De ce fait, il ressort de nos groupes de travail, que ce manque de structuration peut être un frein pour l'engagement des femmes dans l'encadrement sportif et la fidélisation de l'ensemble des entraîneur(e)s.

PROPOSITION : Sensibiliser les structures sportives à proposer des aménagements dans l'organisation du temps de travail et lutter contre le syndrome de présentéisme comme un préalable obligatoire à la performance sportive et au suivi.

QUI : Structures sportives employeurs, partenaires sociaux (CSE), Groupements professionnels disciplinaires et Branche professionnelle du Sport.

« Les clubs vont chercher des entraîneuses multi-casquettes, ce qui n'est pas propice à une vie personnelle. »



Encourager une rémunération équitable

1. Développer une grille de classification et de rémunération propre à tous les encadrants sportifs.

CONSTAT : Lors de nos entretiens, nous avons constaté que des écarts de rémunération existent pour un même poste et même diplôme et sont jugés trop importants.

PROPOSITION : Développer une grille de rémunération propre à tous les encadrants sportifs. Encourager les structures sportives à mettre une politique salariale cohérente et communiquer ces données aux CSE. Rappeler les obligations légales incombant aux entreprises de 50 salariés et plus (BDES).

QUI : Branche professionnelle du Sport et Groupements professionnels disciplinaires.

2. Inciter les entreprises de plus de 50 salariés à adapter l'index égalité professionnelle aux particularités du secteur du sport.

CONSTAT : L'index égalité professionnelle peut être inadapté à certaines structures employeurs ou certains clubs, qui ne comportent qu'une équipe professionnelle féminine ou masculine. Lors de nos entretiens, nous avons constaté que l'accèsion aux postes à responsabilité est difficile, voire obstruée pour les encadrantes féminines.

PROPOSITION : Rappeler les obligations légales incombant aux entreprises de 50 salariés et plus concernant l'index égalité professionnelle et adapter ce dernier aux spécificités du monde du sport.

QUI : Branche professionnelle du Sport et Groupements professionnels disciplinaires.



3. Travailler sur une évolution « égalitaire » des femmes et des hommes (indicateurs partagés / taux de promotion).

CONSTAT : Les structures employeurs de moins de 50 salariés sont majoritaires dans la branche du sport et donc non soumises à l'obligation de mise en place de l'index professionnel.

PROPOSITION : Travailler sur des indicateurs partagés et de taux de promotion sur les structures disposant d'un CSE (à partir de 7 salariés dans la branche du sport).

QUI : Branche professionnelle du Sport et Groupements professionnels disciplinaires.

Soutenir la parentalité

« Je n'ai pas pris le temps d'avoir des enfants, c'est un regret en tant que femme. »

1. Négocier le sujet de la parentalité (maternité et paternité) dans les accords collectifs disciplinaires en l'adaptant aux particularités du secteur du sport.

CONSTAT : Il ressort de notre questionnaire sur la parentalité dans l'encadrement sportif qu'un projet d'enfant n'a pas constitué un projet possible pendant leur carrière professionnelle pour 31% des femmes interrogées et, pour 54% des femmes, être parents peut être un frein à leur carrière.

PROPOSITION : Sensibiliser les structures employeurs dans l'adaptation des postes de travail d'encadrants sportifs en cas de grossesse. Sensibiliser les structures employeurs dans l'organisation et l'emploi du temps pour les futurs et jeunes parents. Négocier avec les structures employeurs dans la convention collective et accords disciplinaires les congés maternités et paternités. Prévoir un potentiel maintien de salaire dans le cadre des congés maternités et paternités et, ses potentielles modalités d'intervention.

QUI : Branche professionnelle du Sport et Groupements professionnels disciplinaires.

« Il est impératif de négocier sur les sujets de la parentalité et de la maternité. »

2. Accompagner les membres de staffs dans les retours après un congé maternité / paternité.

CONSTAT : Aucune formalité n'est imposée au [ou à la] salarié(e) qui reprend son activité professionnelle à l'issue de son congé maternité ou paternité.

PROPOSITION : Rappeler l'obligation de la mise en œuvre de l'entretien professionnel suite au retour de congé maternité. Préconiser la mise en place d'un entretien professionnel suite à l'arrivée d'un enfant. L'objectif de ces entretiens étant de faire un point avec le/la salarié(e) sur les modalités liées à l'organisation de son activité et les modes de garde d'enfants (mode de garde les soirs et les week-ends). Sensibiliser les structures sportives à proposer des aménagements dans l'organisation du temps de travail et lutter contre le syndrome de présentisme comme un préalable obligatoire à la performance sportive et au suivi.

QUI : Branche professionnelle du Sport, structures sportives employeurs, partenaires sociaux (CSE), FEP et groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

3. Sensibiliser les acteurs du sport à appréhender la maternité / paternité des sportives / sportifs et des membres de l'encadrement.

CONSTAT : Peu de professionnels de l'encadrement et de sportifs professionnels modifient leur activité lors de l'arrivée d'un enfant (pas de prise de congé paternité). Il ressort de notre enquête qu'il y a des craintes entourant la parentalité, notamment celles liées à la perception par l'entourage du niveau d'engagement professionnel, à la perte de ressources et à la perte de confiance de l'employeur et de l'entourage sportif.

PROPOSITION : Faire une communication envers l'ensemble des acteurs du sport (employeurs, dirigeants et salariés) pour lutter contre les stéréotypes (moins d'investissements professionnels, moins de disponibilités, perte de confiance de l'employeur, perte de confiance des collègues, abandon du groupe, etc).

QUI : Ministères (Sports et Travail), FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

**« Je suis en enceinte depuis peu.
J'appréhende d'en informer mes dirigeants.
J'ai peur de ce qui va être dit. »**

Engager le milieu sportif



1. Instaurer un label égalité en incitant les structures sportives à mettre en avant ce qu'elles effectuent sur la mixité de l'encadrement.

CONSTAT : Peu de structures sportives se sont emparées de la question de la parité excepté au niveau de la gouvernance des Fédérations.

PROPOSITION : Instaurer un label égalité en incitant les structures sportives à mettre en avant ce qu'elles effectuent sur la mixité de l'encadrement.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Ligues professionnelles, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

2. Instaurer des référents «égalité professionnelle» au sein des structures sportives.

CONSTAT : Peu de structures sportives se sont emparées de la question de l'égalité professionnelle.

PROPOSITION : Encourager l'instauration de référents « égalité professionnelle » au sein des structures sportives (condition du label précité) en lien avec la BDES.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Ligues professionnelles, FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

« Il faut que les équipes dirigeantes fassent davantage confiance aux femmes. »

3. Encourager la confiance des équipes dirigeantes dans la mixité de l'encadrement.

CONSTAT : La mixité dans l'encadrement sportif est quasi inexistante.

PROPOSITION : Faire une communication envers l'ensemble des acteurs du sport (employeurs, dirigeants et salariés) pour promouvoir la mixité de l'encadrement sportif et lutter contre les stéréotypes.

QUI : Ministères (Sports et Travail), FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

4. Développer le travail en mixité dans l'encadrement des équipes de France et dans les filières fédérales de formation de performance.

CONSTAT : Même si la mixité de l'encadrement sportif des équipes de France est plus courante, elle se limite souvent à la pratique féminine. Il ressort de nos groupes de travail que le passage du secteur féminin au secteur masculin reste plus complexe pour des encadrants masculins et/ou féminins. De plus, l'encadrement du secteur masculin par des entraîneures reste exceptionnel.

PROPOSITION : Valoriser dans la convention d'objectif, la mixité de l'encadrement sportif des équipes de France et des structures de formation fédérales afin d'impulser un mouvement de mixité dans l'environnement sportif.

QUI : Ministère des Sports, ANS et Fédérations.

Développer des réseaux de soutien



1. Mettre en avant des ambassadrices / ambassadeurs (rôles modèles).

CONSTAT : Peu de femmes s'engagent dans l'encadrement sportif. Lors de nos groupes de travail, il ressort que celles qui se sont engagées dans cette carrière l'ont fait par l'impulsion d'un proche (parents, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, etc).

PROPOSITION : Mettre en avant des ambassadrices et ambassadeurs de l'encadrement sportif afin de pallier au manque d'exemple et permettre à des femmes de se projeter dans la profession d'entraîneur.

QUI : Ministère des Sports, ANS, Fédérations, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

2. Sensibiliser les jeunes générations dans la projection du métier d'entraîneur.

CONSTAT : Peu de femmes s'engagent dans les formations d'éducatrices et d'entraîneures.

PROPOSITION : Sensibiliser les jeunes pratiquantes sportives à l'encadrement pour insuffler de nouvelles vocations, à l'image de ce qui peut se faire avec l'arbitrage.

QUI : Ministères [Sports, Éducation, Enseignement supérieur], ANS, Fédérations, FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

3. Développer un réseau de soutien via le parrainage et le marrainage.

CONSTAT : Peu de femmes s'engagent dans l'encadrement sportif. Le marché de l'emploi de l'encadrement sportif est soumis à une forte concurrence et où le réseau est primordial [intervention d'intermédiaires].

PROPOSITION : Développer un réseau de soutien via le parrainage et le marrainage afin de permettre aux femmes d'accéder à l'emploi.

QUI : Ministère des Sports et FEP.

4. Travailler sur des viviers de talents d'entraîneur et d'éducateur.

CONSTAT : Peu de femmes s'engagent dans les formations d'éducatrices et d'entraîneures.

PROPOSITION : Sensibiliser les éducateurs et entraîneurs à repérer de futurs professionnels de l'encadrement sportif. Et, encourager simultanément dès le plus jeune âge la pratique sportive et son encadrement.

QUI : Ministère des Sports, ANS, Fédérations et FEP, Groupements professionnels interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

Prévenir des agissements sexistes



1. Sensibiliser les clubs (dirigeants, salariés, stagiaires et bénévoles) sur les agissements sexistes.

CONSTAT : Le monde du sport n'échappe pas aux agissements sexistes, agissements qui peuvent être accrus dans des disciplines où la pratique est majoritairement masculine.

PROPOSITION : Sensibiliser les clubs (dirigeants, salariés, stagiaires et bénévoles) sur les agissements sexistes à travers des actions de prévention et de formation.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Liges professionnelles, FEP et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

2. Désigner au sein de chaque structure un référent en matière de lutte contre les agissements sexistes.

CONSTAT : Le monde du sport n'échappe pas aux agissements sexistes, agissements qui peuvent être accrus dans des disciplines où la pratique est majoritairement masculine.

PROPOSITION : Désigner au sein de chaque structure un référent en matière de lutte contre les agissements sexistes, à l'image du référent harcèlement sexuel qui doit être mis en place dans les entreprises de 250 salariés et plus [CSE].

QUI : Branche professionnelle du Sport et Groupements professionnels disciplinaires.



Professionalisation du sport féminin

ENGAGER LA GOUVERNANCE	SOUTENIR LA MÉDIATISATION	RENFORCER LA STRUCTURATION / PROFESSIONNALISATION
<p>1. Intégrer tous les acteurs de la discipline (entraîneurs, joueuses...) dans les ligues et/ou commissions fédérales dédiés au sport féminin, désigné par leurs organisations représentatives.</p> <p>2. Intégrer au sein de la gouvernance des Fédérations (notamment celles ayant un secteur professionnel) une représentation des entraîneurs professionnels, désigné par leurs organisations représentatives.</p> <p>3. Ancrer un projet de structuration conjoint Fédération/Clubs/Partenaires Professionnels.</p>	<p>1. Créer des synergies de développement sur tous les produits au sein d'une discipline (Équipe de France, Coupe de France, Championnats).</p> <p>2. Intégrer dans les missions déléguées aux Fédérations et Ligues professionnelles des actions de médiatisation minimale du sport féminin, comme composante obligatoire du projet fédéral.</p> <p>3. Valoriser l'impact sociétal et territorial des clubs féminins.</p>	<p>1. Établir des cahiers des charges de structuration minimale d'encadrement sportif et éducatif (ainsi qu'administratif) dans les clubs des plus hautes divisions féminines et prévoir un soutien à l'accompagnement.</p> <p>2. Augmenter les ressources (financières et humaines) des ligues et/ou commissions fédérales dédiés au sport professionnel féminin.</p> <p>3. Valoriser la professionnalisation et les activités de formation de l'encadrement sportif et des joueuses dans les clubs.</p> <p>4. Professionnaliser un entraîneur-entraîneuse en charge du développement de la pratique féminine dans tous les clubs.</p>
FORMER AUTREMENT	POSITIONNER LES COMPÉTITIONS FÉMININES	DÉVELOPPER LES ACCORDS COLLECTIFS DISCIPLINAIRES
<p>1. Inclure les représentants des entraîneurs et des joueuses désignés par leurs organisations représentatives dans la conception des Projets de Performances Fédéraux.</p> <p>2. Prendre en considération le calendrier du sport féminin dans la mise en place des formations des éducateurs et des entraîneurs.</p> <p>3. Étendre la création des Centre de Formation de clubs Féminins basée sur des cahiers des charges de structuration minimale (sportif/ administratif/ éducatif).</p>	<p>1. Organiser au sein des Fédération des événements de promotion dédiés au sport féminin.</p> <p>2. Créer les conditions propices à l'engouement du public (communication des fédérations et des clubs, lisibilité des compétitions, format des compétitions...) et harmoniser le calendrier pour garantir le temps de repos et de préparation des acteurs (entraîneurs et joueuses) condition indispensable à la qualité du spectacle sportif.</p>	<p>1. Positionner les accords collectifs disciplinaires comme outil de structuration et régulation du sport féminin.</p> <p>2. Convention entre la Fédération ou la Ligue féminine avec les partenaires professionnels disciplinaires de clubs, entraîneurs et joueuses.</p>

Engager la Gouvernance

« *Le football féminin est au bout de la chaîne du business.* »

- 1. Intégrer tous les acteurs de la discipline dans les ligues et/ou commissions fédérales dédiés au sport féminin, désigné par leurs organisations représentatives.**

Réalisé*

CONSTAT : À date, le Code du Sport garantit la représentation des entraîneurs et joueuses désignés par leurs organisations représentatives exclusivement dans les instances dirigeantes des Ligues, pourvues d'une personne morale. Excepté le Volleyball féminin intégré à la LNV, les autres disciplines féminines relèvent des Fédérations ou Ligues internes à celles-ci. Pour exemple, la LFB et la LFH intègrent déjà réglementairement dans leur gouvernance [Comités Directeurs] les représentants des entraîneurs et joueuses désignés par leurs organisations représentatives.

PROPOSITION : Étendre par voie réglementaire la représentation des entraîneurs et joueuses désignés par leurs organisations représentatives dans les instances dirigeantes des Fédérations ou Ligues internes à celles-ci, chargées des championnats féminins d'élite.

QUI: Ministère des Sports, Parlement, Fédérations, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires de sportifs-ves.

* Loi « Moderniser le Sport » et décret contrat de délégation

Réalisé*

2. Intégrer au sein de la gouvernance des Fédérations (notamment celles ayant un secteur professionnel) une représentation des entraîneurs professionnels, désigné par leurs organisations représentatives.

CONSTAT : À date, le Code du Sport ne garantit pas la représentation des entraîneurs et sportifs désignés par leurs organisations représentatives dans les instances dirigeantes des Fédérations. Certaines prévoient déjà réglementairement dans leurs instances dirigeantes des représentants des entraîneurs et joueuses désignés par leurs organisations représentatives : FFR, FFF, FFHB.

PROPOSITION : Prévoir par voie réglementaire la représentation des entraîneurs et joueuses désignés par leurs organisations représentatives dans les instances dirigeantes des Fédérations.

QUI : Ministère des Sports, Parlement, Fédérations, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires de sportifs-ves.

3. Ancrer un projet de structuration conjoint Fédération/Clubs/Partenaires Professionnels.

CONSTAT : Il ressort de nos groupes de travail que le développement sportif, économique, médiatique et sociétal du secteur féminin dans une discipline est parfois centré sur les compétitions des Équipes Nationales et des Coupes de France, au détriment des activités de clubs, base de la pratique féminine et de son ancrage territorial et sans associer les représentants des clubs et des partenaires professionnels de la discipline.

PROPOSITION : Au-delà de la présence dans les instances dirigeantes, Inciter que tous les acteurs d'une discipline (représentants de la Fédération ou Ligue féminine, des clubs des entraîneurs et des joueuses) soient acteurs du projet de développement et de structuration du secteur féminin.

QUI : Fédérations, Ligues professionnelles, Groupements professionnels disciplinaires, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires de sportifs-ves.

Soutenir la médiatisation



1. Créer des synergies de développement sur tous les produits au sein d'une discipline (Équipe de France, Coupe de France, Championnats)

CONSTAT : Les professionnels nous ont fait part de leur volonté d'alerter les Fédérations sur les risques du manque de médiatisation des compétitions de clubs qu'elles organisent (économique, diminution de l'intérêt du grand public, diminution de l'attractivité du championnat...) tout au long de la saison sportive.

PROPOSITION : Encourager les Fédérations à promouvoir ou intégrer dans leur stratégie de communication et commercialisation les championnats féminins d'élite, complémentaires aux Evénements Equipes de France et Coupe France.

QUI : Ministère des Sports, ANS, Fédérations, Groupements professionnels disciplinaires, FEP.

2. intégrer dans les missions déléguées aux Fédérations et Ligues professionnelles des actions de médiatisation minimale du sport féminin, comme composante obligatoire du projet fédéral.

CONSTAT : Il existe dans les sports professionnels ou d'élite peu d'actions de médiatisation couplées entre les championnats masculins et féminins initiés par les instances dirigeantes. Certaines relèvent davantage d'initiatives de clubs ayant notamment une équipe professionnelle masculine et féminine.

PROPOSITION : Prévoir dans le contrat de délégation des actions de médiatisation minimale du sport féminin, comme composante du projet fédéral.

QUI : Groupements professionnels disciplinaires

3. Valoriser l'impact sociétal et territorial des clubs féminins.

CONSTAT : Au regard de l'absence de droits TV ou naming des championnats domestiques féminins (Excepté D1 Arkema de la FFF et LBE pour la LFH), les clubs d'élite de ligue féminine sont incités par leurs financeurs publics ou privés à développer des actions d'intérêt général en lien avec leur ancrage territorial. Ces dernières ont souvent un impact sociétal et sont peu ou pas valorisées par les instances sportives (Fédérations ou Ligues).

PROPOSITION : Encourager les instances sportives à définir un programme national d'actions RSE et à valoriser celles développées par les clubs ou les acteurs de la discipline.

QUI : Ministère des Sports, les fédérations et Ligues professionnelles, FEP, Groupements professionnels disciplinaires et et interdisciplinaires de clubs et sportifs-ves.

Renforcer la structuration/ professionnalisation

1. Établir des cahiers des charges de structuration minimale d'encadrement sportif et éducatif (ainsi qu'administratif) dans les clubs des plus hautes divisions féminines et prévoir un soutien à l'accompagnement.

CONSTAT : Les niveaux de structuration des clubs des plus hautes divisions féminines sont très hétérogènes, notamment en raison de cahiers des charges minimales inexistantes ou inadaptés, prévus par les fédérations ou ligues professionnelles.

PROPOSITION : Renforcer ou établir des cahiers des charges de structuration minimale de l'encadrement sportif et éducatif (ainsi qu'administratif), et garantir des moyens humains de l'instance sportive dédié à l'accompagnement de cet objectif. Les accords disciplinaires pourraient également s'approprier ce thème de structuration et professionnalisation des clubs au titre de la politique d'emploi conventionnelle.

QUI : Les fédérations et Ligues professionnelles et Groupements professionnels disciplinaires.

2. Augmenter les ressources (financières et humaines) des ligues et/ou commissions fédérales dédiés au sport professionnel féminin.

CONSTAT : La structuration humaine dédiée spécifiquement à la gestion, à l'accompagnement, à l'organisation et au développement des compétitions d'élite féminines est insuffisante, et est souvent mutualisée avec les autres activités de la Fédération. Celle-ci est pénalisante pour le service aux clubs et par conséquent pour le développement du secteur féminin.

PROPOSITION : Prévoir dans le contrat de délégation des moyens financiers et humains dédiés à l'organisation et la gestion des compétitions d'élite féminines.

QUI : Ministère des Sports, ANS, Fédérations et Ligues Professionnelles

3. Valoriser la professionnalisation et les activités de formation de l'encadrement sportif et des joueuses dans les clubs.

CONSTAT : S'adaptant aux cahiers des charges inexistants ou inadaptés prévus par les fédérations ou ligues professionnelles, des clubs des plus hautes divisions féminines ont engagé un renforcement de leur structuration et professionnalisation, pour attribuer davantage de moyens à la réalisation de leur projet club.

PROPOSITION : Valoriser les clubs qui se structurent par une politique d'emploi et de formation de l'encadrement sportif et des joueuses (ainsi que d'autres collaborateurs) dans les clubs, au-delà des éventuels minimas cahiers des charges existants.

QUI : Les Fédérations et Ligues Professionnelles, FEP, Groupements professionnels interdisciplinaires et disciplinaires de clubs et de sportifs-ves..

4. Professionnaliser un entraîneur-entraîneure en charge du développement de la pratique féminine dans tous les clubs.

CONSTAT : La pratique féminine est actuellement très éloignée du volume de la pratique masculine. Son développement, objectifs de politique publique et des plans de féminisation, ne pourra être atteint sans doter les clubs de moyen humain dédié notamment pour assurer la détection, l'encadrement sportif et la pérennisation de la pratique.

PROPOSITION : Financement public et/ou fédéral incitatif au recrutement d'éducateurs et entraîneurs spécifiques à la pratique féminine.

QUI : État/Collectivités, ANS, CRS, Fédérations, Ligues Professionnelles, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires et disciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

« La tension sur l'emploi d'entraîneur fait que les candidats sont prêts à de fortes concessions pour obtenir un poste. »

Former autrement

« La formation d'entraîneur de haut niveau est organisée en fonction du calendrier masculin, qui n'est pas le même que le calendrier féminin. »

1. Inclure les représentants des entraîneurs et des joueuses désignés par leurs organisations représentatives dans la conception des Projets de Performances Fédéraux.

CONSTAT : La conception d'un projet de performance fédéral, notamment destiné à définir la politique de formation au sein d'une fédération, n'est pas nécessairement faite en collaboration avec les entraîneur(e)s et joueuses, principaux acteurs concernés.

PROPOSITION : Prévoir dans le contrat de délégation l'inclusion d'un représentant des entraîneur(e) et d'une représentante des joueuses désignés par leurs organisations représentatives au sein du groupe de travail chargé de la conception, du suivi et de l'évaluation du Projet de Performance Fédéral.

QUI : Ministère des Sports, ANS, Fédérations et Groupements professionnels disciplinaires, FEP.

2. Prendre en considération le calendrier du sport féminin dans la mise en place des formations des éducateurs et des entraîneurs.

CONSTAT : Les entraîneur(e)s évoluant dans le secteur féminin relèvent les difficultés organisationnelles rencontrées lors de leurs formations d'éducateurs et d'entraîneur en raison d'un calendrier de formation claqué sur le rythme du calendrier des compétitions masculines.

PROPOSITION : Rappeler aux fédérations concernées que les diplômes d'éducateurs et d'entraîneurs sont les mêmes pour exercer dans le secteur féminin et le secteur masculin et les encourager à prendre en considération le rythme des deux secteurs afin de définir les calendriers de formations.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations et Groupements professionnels disciplinaires, FEP.

3. Étendre la création des Centre de Formation de clubs Féminins basée sur des cahiers des charges de structuration minimale (sportif/administratif/éducatif).

CONSTAT : Il ressort des groupes de travail que les Centres de Formation des clubs féminins souffrent d'un manque de professionnalisation et de structuration pénalisant la formation.

PROPOSITION : À l'instar de ce qui se fait dans le secteur masculin, la mise en place de cahier des charges de structuration minimale pour les Centres de Formation féminin permettrait d'assurer un environnement sportif, administratif et éducatif propice à la formation et à la professionnalisation du sport féminin.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, FEP, et Groupements professionnels disciplinaires et interdisciplinaires et disciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

Positionner les compétitions féminines



1. Organiser au sein des Fédérations des événements de promotion dédiés au sport féminin.

CONSTAT : Les entraîneur(e)s évoluant dans le secteur féminin relèvent que les événements de promotion dédiés au sport féminin dans leur discipline relèvent plus souvent des compétitions continentales ou internationales de clubs ou de nations. L'événement domestique majeur de la Fédération est parfois davantage consacré à la Coupe Nationale, plutôt que d'un événement propre à la compétition clubs.

PROPOSITION : Faire prendre conscience aux fédérations concernées que la médiatisation, le développement économique et l'ancrage territorial des clubs féminins seront valorisés par un événement dédié qui présenterait tout l'éco système de la discipline féminine [professionnalisation, utilité sociale, ...] agissant également sur la pratique féminine de masse.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Liges Professionnelles, FEP et Groupements professionnels disciplinaires.

2. Créer les conditions propices à l'engouement du public et harmoniser le calendrier pour garantir le temps de repos et de préparation des acteurs condition indispensable à la qualité du spectacle sportif.

CONSTAT : Les entraîneur(e)s évoluant dans le secteur féminin relèvent des difficultés liées au calendrier général, lequel ne garantit pas suffisamment le temps de repos et de préparation des acteurs [entraîneur(e)s et joueuses] condition indispensable à la qualité du spectacle sportif. Les plages du calendrier national réservées par les Instances européennes et internationales [dédiées aux Compétitions continentales de clubs et de nations] limitent l'étalement de la saison, compressent le championnat domestique et accentuent le rythme des matches.

PROPOSITION : Convaincre les instances sportives disciplinaires que la qualité du spectacle du sport féminin, son attractivité et son développement médiatique et économique sont fortement dépendantes du calendrier libre pour les compétitions domestiques de clubs permettant de mieux garantir la santé physique et morale des acteurs. Elles doivent ainsi être unis avec les acteurs face aux impositions des Fédérations Européennes et Internationales.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Liges Professionnelles, FEP et Groupements professionnels disciplinaires.

Développer les accords collectifs disciplinaires

1. Positionner les accords collectifs disciplinaires comme outil de structuration et régulation du sport féminin.

CONSTAT : Les accords collectifs signés dans le secteur masculin n'ont pas seulement permis de favoriser le dialogue social mais également de structurer et réguler de façon globale les disciplines masculines. Ces outils doivent avoir le même effet sur le secteur féminin comme c'est le cas dans le handball féminin.

PROPOSITION : Encourager les Fédérations et les Ligues à la mise en place d'accords collectifs dans les disciplines féminines, puis à garantir son application dans le cadre de sa mission de régulation des compétitions. Il est nécessaire que les Fédérations affectent des moyens humains pour garantir une régulation efficiente à l'équité entre les clubs.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Ligues professionnelles, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires et disciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

2. Convention entre la Fédération ou la Ligue féminine avec les partenaires professionnels disciplinaires de clubs, entraîneurs et joueuses.

CONSTAT : À l'instar du sport professionnel masculin, le sport féminin d'élite et professionnel rassemble des partenaires professionnels disciplinaires de clubs, entraîneurs et joueuses qui agissent au côté de l'instance sportive (Fédération ou Ligue) pour le développement et la reconnaissance du secteur. Ils concourent soit par des activités propres de développement, soit par leur rôle institutionnel au sein de l'instance sportive, soit par leur capacité à définir des accords collectifs disciplinaires adaptés aux réalités économiques.

PROPOSITION : Encourager les Fédérations et les Ligues à soutenir humainement et financièrement la professionnalisation et la pérennisation des partenaires professionnels disciplinaires de clubs, entraîneurs et joueuses.

QUI : Ministère des Sports, Fédérations, Ligues professionnelles, FEP et Groupements professionnels interdisciplinaires et disciplinaires de clubs et de sportifs-ves.

« Appel de Paris »



« Comme une avant-première de la Plateforme FEP, Sport au féminin et en mixité, la FEP est déjà en action »

Sur la base de la plateforme « Sport au féminin et en mixité », dans l'Appel de Paris pour le Sport, la FEP s'engage à :

DÉPLOYER

des actions de communication, auprès du grand public, de ses membres et de ses adhérents, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

IDENTIFIER

en cohérence avec sa plateforme « Sport au féminin et en mixité », un binôme mixte en charge des sujets liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la diversité et responsable de la coordination des actions correspondantes.

Marion PÉLISSÉ [TECH XV], *Directrice Générale*

Mathieu LENOIR [UNECATEF], *Responsable Juridique*

DÉFINIR

et mettre en œuvre un plan de féminisation, fixant des priorités d'actions, leurs objectifs précis, des échéances et un calendrier de mise en œuvre.

Contact

APPELEZ-NOUS AU :

06 26 58 38 69 / 05 61 50 97 55

ÉCRIVEZ-NOUS AU :

fepros@gmail.com

ADRESSE POSTALE :

5, avenue de Douence 33114 LE BARP

SUIVEZ-NOUS SUR :



@FepEntraîneurs



<https://www.facebook.com/FEP>

CRÉDITS

@Photographies: Jonathan-Borba-unsplash / N.Niedergrand / I.Picarel-FFR / M.Cazeneuve-TechXV / DR / Clermont Auvergne Métropole 63 DR / PAUC / Dylann-Hendricks-unsplash / J-L.Soltner / Tango Bourges Basket / TechXV / DR / VB Nantes / Spacer's de Toulouse Emilio-Garcia-unsplash / RC Lens / DR / UNECATEF / Damir-Spanic-unsplash / J-L.Soltner / Freepik / DR / Alberto-Frias-unsplash Jeffrey-F-Lin-unsplash / Fleury Loiret / Quino-Al-unsplash / Mira-Kireeva-unsplash / FEP

Réalisation graphique 31MILLE

Sport
au
féminin
et en
mixité

fep

Fédération des entraîneurs professionnels

